



CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Préavis municipal n°02 /2025

relatif au Réaménagement et agrandissement de la place de jeux du Parc Chaplin (en réponse au postulat déposé par l'Alliance)

Rapport de la Commission d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 02/2025 s'est réunie le 26 février 2025 à 20h00 et s'est constituée comme suit :

Président	Benjamin Bigler
Rapporteur	Isabelle Mougneau-Vandewalle (C)
Membres	Marion Savoy (VG)
	Sophie Novy (C)
	Anne Volet (A)

Présences
26.02.2025
20h00 à 21h30
Présent
Présente
Présente
Présente
Présente

Préambule

La commission se tient en la Maison de Commune et en présence de Messieurs les Municipaux Cédric Desmet, Pierre-André Debétaz et Michel Ceppi.

La Municipalité rappelle le contenu du préavis dont le but est de trouver des jeux plus attractifs pour les enfants plus grands, avec notamment l'agrandissement et l'agrément de la tour en bois, l'installation d'une tyrolienne et l'enlèvement des cailloux dans la zone pour les plus petits. Il est précisé que l'aménagement de jeux d'eau de type écluses, barrages, etc., est très onéreux. Cette place sera maintenue en l'état, les choix se sont portés sur les améliorations d'autres équipements.

Il précise prévoir une haie végétale pour éviter les chocs des enfants qui pourraient traverser la zone en courant. Cela donnerait également davantage de verdure. La taille de la tyrolienne est définie par l'espace à disposition, sachant qu'il faut laisser de la place à la course Chaplin. La tyrolienne prévue est de 15m de long et supporte 250kg.

La disposition des jeux ainsi proposée permet de les regrouper par tranches d'âge et de mieux délimiter les espaces en fonction ceux-ci. Ainsi les petits ne seront pas obligés de traverser la zone des plus grands.



Elle rappelle l'importance des normes de sécurité. A l'instar du chapeau sur le sequoia posé pour éviter que certains l'escaladent et courent le danger d'évoluer à quelque 5m de hauteur.

Elle insiste sur le souhait de laisser de l'espace pour les jeux de ballons et ne pas surcharger le parc Chaplin. Elle rappelle aussi que des espaces du parc sont maintenus délibérément nus pour permettre la mise en place des manifestations comme Corsier en fête et la course Chaplin.

La Fondation Doret a signé son accord pour une subvention de 75'000 Frs qui est finalement une très bonne surprise au vu du budget global. Cette subvention ne figure pas dans le préavis car la Commune reste garante de l'investissement.

Analyse

La commission relève avec satisfaction que les besoins de motricité élémentaires des enfants est bien prise en compte : se balancer, escalader, se tenir en équilibre, se suspendre, tourner sur soi-même.

Tyrolienne

La commission demande s'il serait possible de prévoir des copeaux sous la tyrolienne lorsque la trace sera faite pour protéger le sol et amortir les éventuelles chutes.

La commission observe que, selon l'emplacement retenu, il faudrait peut-être installer un filet de protection à la fin du parcours pour éviter l'éjection d'enfants en fin de course (en référence la place de jeu située près de l'école internationale Haut-Lac à St-Légier).

Tour

La commission relève que la tour ainsi modifiée sera plus accessible pour les différentes tranches d'âge car actuellement les cases du filet sont trop hautes pour permettre aux plus petits d'y grimper.

La place de jeux d'eau a fait l'objet d'échanges qui ont mis en lumière que les usagers en sont au final satisfaits. Les enfants apportant le sable directement au point d'eau.

Entretien

Les installations sont sous garantie 2 ans. Leur durée de vie est d'à peu près 30 ans.

Nicolas Grangier a suivi une formation certifiante pour pouvoir lui-même et au nom de la commune assurer les contrôles de sécurité et d'entretien des installations dans les différents parcs. La commune se chargera de l'entretien des jeux à l'instar des buses d'eau qui sont nettoyées chaque hiver et purgées avant le gel.

Il a été relevé que le modèle de tyrolienne choisi devrait être assez résistant.

Choix des installations



L'arbitrage des jeux choisis a été effectué avec un sens du budget et de la responsabilité. Sachant qu'au départ que la municipalité n'avait pas d'information quant à l'entrée en matière de la Fondation Doret ni du montant de cette participation.

La commission relève qu'il pourrait encore manquer d'une installation de type tourniquet ou de ressorts qui sont vraiment fonctionnels.

Lors de la première rénovation, des parents, professeurs ou personnel de crèches avaient été consultés, démarche qui n'a pas été réitérée pour cette phase. Anne Volet, membre de la commission ad hoc, initiatrice du postulat et physiothérapeute spécialisée en motricité infantile, précise avoir beaucoup parlé avec les usagers, parents et enfants et estime que le nouveau projet répond aux attentes.

La commission confirme que ce deuxième projet permet de mieux couvrir la tranche d'âge 6-10 ans voire 12 ans. Sachant que les besoins des plus petits 0-6 ans sont couverts par les jeux existants.

La commission relève qu'il aurait été appréciable d'avoir un parcours plutôt que des îlots séparés devant l'ancien séquoia.

Financement

La Fondation Doret est à but non lucratif. Sa mission est de « gérer et administrer la part d'immeubles sise à la rue du Lac 32, 34 et 36, à Vevey et d'en remettre gratuitement et périodiquement les revenus à la commune de Corsier-sur-Vevey, ces revenus devant être exclusivement consacrés à des œuvres d'utilité publique telles que l'embellissement de routes et places, la création et l'exploitation d'une bibliothèque scolaire ». (source: <https://stiftungen.stiftungschweiz.ch/organisation/fondation-doret-corsier-sur-vevey>)

La plaine de jeux entre donc pleinement dans la mission de la fondation.

Vœux

La commission émet le souhait que la Municipalité reconsidère l'emplacement de la tyrolienne afin qu'elle soit plus attractive. La raison invoquée est son emplacement (cf. Photos/plan du préavis) ainsi que les contraintes de l'espace et les besoins des usagers du parc (notamment la Course Chaplin). La commission propose de la placer comme suit :



ou



Cette nouvelle situation permettrait d'économiser l'espace et les frais d'une haie - sachant que l'espace des petits est déjà protégé par des haies. Et ceci pourrait aussi favoriser les



échanges entre les âges, ainsi que la mobilité entre les différents espaces de jeux plutôt que la ségrégation par âges, et donc le mouvement.

Egalement, la commission émet le souhait d'étudier l'installation d'un jeu de type tournant (tourniquet), pour répondre aux différents besoins de motricité des enfants.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité d'être entrée en matière par rapport à ce postulat qui va mieux répondre aux besoins de la population corsiéranne, voire à faire revenir les plus grands dans le parc Chaplin.

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

le conseil communal de Corsier sur Vevey,

- vu le présent préavis,
- ouï, les rapports de la commission des finances et de la commission chargée de son étude

décide

- a) d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis pour un montant total de CHF 96'000.00 TVA comprise
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 96'000 et d'assumer les charges financières y relatives,
- c) de porter en déduction de cet investissement, les futures contributions à recevoir, dont notamment celle annoncé par la Fondation Doret,
- d) d'amortir le solde résiduel par dissolution de la réserve pour investissement figurant au bilan afin de couvrir la dépense en question.

Corsier-sur-Vevey, le 8 mars 2025

Pour la Commission d'étude

Le Président

La rapporteuse